



"Devoirs Faits", qu'est ce que c'est ?

publié le 09/09/2019 - mis à jour le 22/06/2023

Le Dispositif "Devoirs Faits" est une des priorité de l'établissement. Il permet à tous les élèves du collège de bénéficier à toutes leurs heures d'études d'une aide pour réaliser ses devoirs.

En co-intervention en permanence, un adulte, assistant d'éducation ou professeur, se met à la disposition des élèves pour leur apporter une aide méthodologique pour réaliser au mieux leurs exercices ou apprendre leurs leçons.

Le Dispositif est mis en place tous les jours, à tous les créneaux horaires.

Si, en tant que parent vous souhaitez que votre enfant soit aidé, vous pouvez en faire la demande explicite auprès de son professeur principal. Votre enfant en restant en études et en s'inscrivant à "Devoirs Faits" pourra tirer profit de cette aide.

Lors des conseils de classe, l'équipe pédagogique peut proposer également ce dispositif à votre enfant : il s'agira d'un conseil pour canaliser officiellement des temps de travail personnel pour votre enfant si l'on constate que son travail personnel n'est pas suffisant ou correctement fait. Cette proposition sera toujours une proposition pour redynamiser la réussite de l'élève et le sens qu'il doit mettre dans ses apprentissages.

La salle "Devoirs faits" est équipée de tablettes pour permettre les usages numériques associés aux apprentissages : accéder à pronotes, accéder à des documents de travail et aussi accéder à l'application officielle d'aide aux devoirs : JULES. (voir le lien [ici](#))